

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **Multinox WS-92-400**

Date d'établissement: **11.10.2021**, Date de révision: **17.07.2023**, Version: **1.1**

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale  
Multinox WS-92-400

UFI:  
5F17-0NY6-X20T-NOW4

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Un agent de protection et d'entretien des surfaces chromées et laquées.

#### Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
Wekem GmbH  
Emilie-Winkelmann-Str. 2  
D-59192 Bergkamen, Germania  
+49-(0)-23 89-40 30 10  
vertrieb@wekem.de

Importateur pour la CH-Suisse  
R.Peter AG  
Weieracherstr. 9  
CH - 8184 Bachenbülach  
Tel.: 044 872 40 40

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique

Appelez 145.

Fournisseur  
/

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aerosol 1; H229 Réipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Mention(s) d'avertissement: DANGER**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302 + P352 + P362 + P364 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Contient:**

hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

**2.3 Autres dangers****PBT/vPvB**

Aucune donnée.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée.

**Informations complémentaires**

La vapeur mélangée d'air peut créer un mélange explosif.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Pour les mélanges voir 3.2.

**3.2 Mélanges**

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0 01-2119485395-27	10-25	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	C, S
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	10-25	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	U

hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	- 920-134-1 - 01-2119480153-44	2,5-<10	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	/	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	64742-48-9 919-857-5 - 01-2119463258-33	2,5-<10	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	- 919-164-8 - 01-2119473977-17	<2,5	Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 3; H412 EUH066	/	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	68603-38-3 271-653-9 - 01-2119951823-33	<2,5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9	<1	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1 EUH071	Skin Sens. 1A; H317; C ≥ 0.0015%	/

#### Notes concernant les ingrédients

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères.  Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
S	Pour cette substance, l'étiquette visée à l'article 17 peut, dans certains cas, ne pas être requise (voir section 1.3 de l'annexe I) (tableau 3).
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.) Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

En cas d'accident ou malaise consultez immédiatement un médecin! Montrez l'étiquette si possible. Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

#### Après inhalation

Sortir de l'endroit pollué et respirer de l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincer les zones corporelles ayant été en contact avec le produit avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

**Après contact oculaire**

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

**Après ingestion**

Improbable. Ingestion accidentelle: Rincez la bouche avec de l'eau ! Ne pas inciter de vomissement ! Consultez immédiatement un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin. Dans le cas de vomissements, le patient doit avoir la tête plus basse que les hanches, il ya possibilité inférieure de l'aspiration.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Après inhalation**

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

**Après contact cutané**

Le contact avec la peau peut causer une irritation (rougeurs, démangeaisons). Le contact avec la peau peut causer une sensibilité. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Après contact oculaire**

Une irritation peut se produire en contact avec les yeux.

**Après ingestion**

L'ingestion n'est pas probable, parce qu'il s'agit d'un aérosol. L'ingestion accidentelle : Peut provoquer des douleurs abdominales. Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées. L'irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de la partie gastro-intestinale. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter selon les symptômes.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool. Lutter contre un incendie important avec un jet d'eau ou avec de la mousse anti-alcool. Choisissez l'extincteur en considérant les circonstances et les conditions actuelles.

**Agents d'extinction inappropriés**

Eau pulvérisée directe.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Produits de combustion dangereux**

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxyde de silicium.

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3 Conseils aux pompiers****Mesures de protection**

En cas d'incendie, évacuer la zone. En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Les pulvérisateurs d'aérosol peuvent exploser dans l'incendie et s'envoler dans toutes les directions à grande vitesse. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

**Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers**

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires  
Aucune donnée.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer !

Mesures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.

Pour le nettoyage

Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. En cas d'émission suite aux endommagements du diffuseur d'aérosols (émission d'une quantité importante) : Obstruer les quantités importantes et pomper dans les récipients étiquetés, ramasser le reste avec le matériau absorbant et éliminer conformément à la réglementation locale. Ne pas absorber les déversements avec de la sciure ou avec un autre matériau inflammable/combustible. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13). Nettoyer les zones contaminées. Utiliser des outils antiétincelles.

**AUTRES INFORMATIONS**

Aucune donnée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Évitez les décharges statiques. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer ! Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Le récipient est sous pression : protégez-le du soleil et ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 °C. Ne le percez pas et ne le brûlez pas, même s'il est vide. Ne vaporisez pas sur une flamme ou sur des matériaux inflammables.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la dissémination dans l'environnement.

#### Autres mesures

Aucune donnée.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les mesures définies dans le chapitre 8 de la fiche de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'inhalez pas les évaporations/fumées.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Gardez dans les récipients bien fermés. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. Protéger contre la chaleur et le soleil direct. Conserver à l'écart des oxydants. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux.

### Matériaux d'emballage

Emballage original. Matériaux inappropriés: caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, polystyrène. Polyéthylène.

### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

### Classe de stockage

Aucune donnée.

### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Recommandations

Aucune donnée.

### Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère mg/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère ml/m <sup>3</sup>	Remarques	Les valeurs limites biologiques
Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs) (5)	150	/	/	/	(14)	/

#### Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances NF EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

#### valeurs DNEL/DMEL

##### Pour le produit

Aucune donnée.

##### Pour les ingrédients

Nom	type	type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	77 mg/kg pc/jour

hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	871 mg/m <sup>3</sup>
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	46 mg/kg pc/jour
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	46 mg/kg pc/jour
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	185 mg/m <sup>3</sup>
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	73.44 mg/m <sup>3</sup>
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	4.16 mg/kg pc/jour
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets locaux	/	93.6 µg/cm <sup>2</sup>
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	21.73 mg/m <sup>3</sup>
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	2.5 mg/kg pc/jour
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets locaux	/	56.2 µg/cm <sup>2</sup>
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	6.25 mg/kg pc/jour

## valeurs PNEC

## Pour le produit

Aucune donnée.

## Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Remarques	Valeur
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	eau douce	/	7 µg/L
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	eau (émission intermittente)	eau douce	12 µg/l
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	eau de mer	/	0.7 µg/L
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	830 mg/l
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	sédiments (eau douce)	poids sec	211.15 µg/kg
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	terre	poids sec	99.79 µg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

## Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Si des mesures techniques afin de réduire l'exposition des travailleurs ne sont pas suffisantes et les valeurs limites des substances dangereuses dans l'air sont dépassées, il faut utiliser un équipement de protection individuelle.

## Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de contact avec les yeux, utilisez des lunettes de protection. Lunettes de protection avec la protection de côté (NF EN ISO 16321-1).

**Protection des mains**

Gants de protection (NF EN ISO 374). Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant.

**Matériaux appropriés****Protection de la peau**

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345). Vêtements de protection antistatiques NF EN 1149 (1:2007, 2:1997, 3:2004, 5:2018), chaussures de protection antistatiques (NF EN 20345:2012). Choisir la protection du corps en considérant les activités et l'exposition possible.

**Protection respiratoire**

Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Si les concentrations des valeurs limites sont dépassées, il faut porter un masque respiratoire adéquat. Portez le masque respiratoire approprié (NF EN 136) avec le filtre combiné A2-P2 (NF EN 14387). En cas de concentrations de poudre/gaz/vapeurs supérieures à la limite d'utilisation des filtres, en cas de concentrations d'oxygène inférieures à 17 % ou dans les circonstances obscures utiliser les appareils respiratoires autonomes à circuit fermé conformément à la norme NF EN 137:2007, NF EN 138:1995.

**Dangers thermiques**

Aucune donnée.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement****Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange**

Aucune donnée.

**Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

liquide - aérosol

**Couleur**

sans couleur

**Odeur**

typique

**Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement**

Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité	1.5 — 10.9 vol % (propergol)
Point d'éclair	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.

pH	Aucune donnée.
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage	Aucune donnée.
Pression de vapeur	0.76 hPa a 20 °C (hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))
Densité / poids	densité: 0.979 kg/L a 20 °C (Données relatives aux liquides)
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en solvants organiques	365 g/l (VOC) 48 % (VOC)
Propriétés explosives	Aucune donnée.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées. Susceptible de former des mélanges de vapeur et d'air inflammables ou explosifs.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger contre les sources d'ignition (flamme, étincelle). Ne pas exposer à la chaleur ou aux rayons de soleil directs.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants.  
peroxydes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë  
Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 5000 mg/kg	OECD 401	/
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	4 h	> 4.951 mg/l	OECD 403	/
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	> 5000 mg/kg	OECD 402	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 5000 mg/kg	OECD 401	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	4 h	> 9.3 mg/l	OECD 403	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 2000 mg/kg	OECD 402	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 5000 mg/kg	OECD 401	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	> 2000 mg/kg	OECD 402	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	4 h	> 13.1 mg/l	OECD 403	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 3000 mg/kg	/	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	> 2000 mg/kg	/	/

#### Informations complémentaires

N'est pas classé comme toxique aigu.

#### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pour les ingrédients

Nom	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	lapin	/	Irritant.	OECD 404	/

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	lapin	/	Non irritant.	OECD 404	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	/	/	Non classé.	/	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	lapin	/	irritant (catégorie 2)	OECD 404	/

#### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé irritant pour la peau.

#### (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	/	lapin	/	Non irritant.	OECD 405	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	/	lapin	/	Non irritant.	OECD 405	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	/	/	/	Non classé.	/	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	/	lapin	/	irritant (catégorie 2)	OECD 405	/

#### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé comme étant irritant pour les yeux.

#### (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	-	/	/	Non classé.	/	/

#### Informations complémentaires

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### (e) Effets mutagènes

##### Pour les ingrédients

Nom	type	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	/	/	/	Le produit chimique n'est pas classée comme mutagène.	/	/

#### (f) Cancérogénité

##### Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	/	/	/	/	/	Le produit chimique n'est pas classée comme cancérigène.	/	/

**(g) Toxicité pour la reproduction****Pour les ingrédients**

Nom	Type de toxicité pour la reproduction	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	/	/	/	/	/	La substance chimique n'est pas classifiée comme toxiques pour la reproduction.	/	/

**Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

**(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique****Pour les ingrédients**

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	par inhalation	-	/	/	/	/	/	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.	/	/

**Informations complémentaires**

STOT SE (exposition unique): non classé.

**(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée****Pour les ingrédients**

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	-	-	/	/	/	système nerveux central	/	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	/	/

**Informations complémentaires**

Peut nuire aux organes lors d'une exposition répétée ou prolongée. L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou les gerçures de la peau.

**(j) Danger par aspiration****Pour les ingrédients**

Nom	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	/	/

**Informations complémentaires**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune donnée.

**Effets interactifs**

Aucune donnée.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée.

## Autres informations

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12.1 Toxicité

## Toxicité aiguë

## Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
hydrocarbures C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	LC <sub>50</sub> /LL <sub>50</sub>	3.6 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 203	/
hydrocarbures C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	EC <sub>50</sub> /EL <sub>50</sub>	> 100 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	OECD 202	/
hydrocarbures C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	EC <sub>50</sub> /EL <sub>50</sub>	1000 mg/L	72 h	algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	LC <sub>50</sub> /LL <sub>50</sub>	> 1000 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 203	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	EC <sub>50</sub> /EL <sub>50</sub>	> 1000 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	OECD 202	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	EC <sub>50</sub> /EL <sub>50</sub>	> 1000 mg/L	72 h	algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	EC <sub>50</sub>	100 - 220 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	CL <sub>50</sub>	10 - 100 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	LC <sub>50</sub> /LL <sub>50</sub>	1.2 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 203	/

amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	EC <sub>50</sub> /EL <sub>50</sub>	0.9 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	EU C.2 EU C.2	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	EC <sub>50</sub> /EL <sub>50</sub>	18.6 mg/L	72 h	algues	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	EU C.3 EU C.3	/

### Toxicité chronique Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	NOELR	0.132 mg/l	28 jours	poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	ECHA
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	NOELR	0.23 mg/l	21 jours	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>	/	ECHA
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	NOELR	0.131 mg/l	28 jours	poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	ECHA
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	NOELR	0.23 mg/l	21 jours	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>	/	ECHA
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	NOEC	0.097 mg/l	21 jours	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>	/	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	NOEC	1.2 mg/l	28 jours	poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 204 OECD 204	/

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

### Biodégradation

#### Pour les ingrédients

Nom	type	degré	Temps	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	-	/	/	facilement biodégradable	/	/
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	-	/	/	facilement biodégradable	/	/

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Coefficient de partage

#### Pour les ingrédients

Nom	médium	Valeur	Température °C	pH	Concentration	méthode
hydrocarbures C9-C11, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	octanol-eau	ca. 4.76	/	/	/	ECHA
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	log Kow	4.2 - 7.2	/	/	/	/
amides, C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	octanol-eau	5.45	/	/	/	calculé; EU A.8

#### Facteur de bioconcentration

##### Pour les ingrédients

Nom	Espèce	organisme	Valeur	Durée	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	-	/	/	/	Potentiellement bioaccumulable.	/	/

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

##### Tension superficielle

Aucune donnée.

##### Adsorption / désorption

Aucune donnée.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

#### 12.8 Informations complémentaires

##### Pour le produit

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Classe de pollution des eaux (WGK) 3 (auto-classement), très dangereux pour l'eau. Éviter la pollution.

##### Pour les ingrédients

##### **hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)**

Toxique pour les organismes aquatiques. Flotte dans l'eau. Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation. Risque de contamination d'eau potable même en cas de fuite de petites quantités dans les eaux souterraines. Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

##### Procédé de destruction du produit ou des résidus

Empêcher la dissémination dans l'environnement. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux. Ne se débarrasser de la préparation et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

##### Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

16 05 04\* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

##### Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage impropre ne doit pas être percé, coupé ou soudé. La dose est mise sous pression, ne percez pas et ne brûlez pas même après usage. Éliminer conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets.

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

##### Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

15 01 11\* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

##### Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.

##### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

##### Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
2	2	2	2
			
14.4 Groupe d'emballage			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
14.5 Dangers pour l'environnement			
NON	NON	NON	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

Quantités limitées 1 L Dispositions particulières: 190, 327, 344, 625 Instructions d'emballage P207, LP200 Dispositions spéciales d'emballage PP87, RR6, L2 Facteur 2 Restrictions dans les tunnels (D) Classification code 5F	Quantités limitées 1 L EmS F-D, S-U	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y203 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 203 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 25 kg Special provisions A145, A167, A802	Quantités limitées 1 L
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	-		

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) 1907/2006

COV - Directive 2004/42/CE  
non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent  
Aucune donnée.

Des instructions spéciales  
Seveso III, P3a: Aérosols inflammables. -

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Modifications des Fiches de Données de Sécurité

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Source de données principales utilisées dans la fiche de données  
Aucune donnée.

#### Abréviations et acronymes

- ETA - Estimation de la toxicité aiguë
- ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- CEN - Comité européen de normalisation
- C&E - Classification et étiquetage
- CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
- N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
- CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSA - Évaluation de la sécurité chimique  
CSR - Rapport sur la sécurité chimique  
DNEL - Dose dérivée sans effet  
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  
UA - Utilisateur en aval  
CE - Communauté européenne  
ECHA - Agence européenne des produits chimiques  
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)  
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)  
CEE - Communauté économique européenne  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
FR - Norme européenne  
UE - Union européenne  
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées  
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)  
SEG - Scénario d'exposition générique  
SGH - Système général harmonisé  
IATA - Association internationale du transport aérien  
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac  
TI - Technologies de l'information  
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées  
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR - Centre commun de recherche  
Kow - Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL - Entité légale  
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR - Déclarant principal  
F/I - Fabricant/Importateur  
EM - État membre  
FS - Fiche signalétique  
CO - Conditions opératoires  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques  
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle  
JO - Journal officiel  
RE - Représentant exclusif  
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
CPE - Concentration prédite sans effet  
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI - Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité  
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH  
RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME - Petites et moyennes entreprises  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.



- ☑ Étiquetage correct du produit assuré
- ☑ Conforme à la législation locale
- ☑ Classification correcte du produit assurée
- ☑ Informations relatives au transport assurées

[BENS](#)  
© [Consulting](#) | [www.bens-consulting.com](http://www.bens-consulting.com)

*Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun*